



**Intervention des élu-e-s SE-UNSA à la CAPA d'avancement
des professeurs PLP de l'académie de Bordeaux
le 19 février 2020**

Madame la Rectrice,
Mesdames et messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames et messieurs les représentants des Personnels,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour l'avancement d'échelon des professeurs de lycées professionnels de notre académie. Nous aurions pu écrire dans cette déclaration liminaire que c'était la dernière année où nous menions un travail paritaire pour assurer ensemble équité et justice dans la gestion de la carrière de nos collègues. Malheureusement, nous ne pourrions même pas écrire cela car vous en avez décidé autrement, en faisant coller l'appréciation rectrice au quota de promotions.

Le discours des années précédentes était clair pour tous les enseignants. Avec au moins un avis « satisfaisant » un collègue pouvait prétendre à une promotion. Un « très satisfaisant » n'était pas une appréciation qui empêchait cette promotion. Sachant cela, bon nombre de nos collègues vous ont fait confiance et n'ont pas forcément perçu leur appréciation rectrice comme rédhibitoire et ne l'ont donc pas contestée. En abusant ainsi de leur confiance, vous allez amplifier le mal être d'une majorité d'entre eux qui veulent juste avoir de la reconnaissance pour leurs missions. Comment expliquer aux collègues méritants qu'ils sont écartés de cette promotion parce que dans une discipline orpheline ou parce qu'ils n'étaient pas dans l'académie l'an dernier ?

Pour le SE-Unsa, la valeur professionnelle ne doit pas être conditionnée par la perspective des tableaux des promotions à venir ; en effet, il n'existe aucun texte contingentant les appréciations finales issues des rendez-vous de carrière. Les collègues doivent avoir une appréciation finale correspondant à la globalité de leurs items et à l'avis littéral de leur supérieur.

Avec la loi de transformation de la Fonction Publique, la volonté de l'exécutif est d'affaiblir les syndicats afin de mener ses réformes comme bon lui semble. La conséquence de ce dévoiement du dialogue social est l'augmentation de la défiance des agents vis-à-vis de leur employeur. En effet, l'absence de transparence imposée par le gouvernement ampute d'autant la légitimité des décisions administratives même si nous savons que les personnels du rectorat font preuve de bonne volonté et d'une grande déontologie.

Les recours et sollicitations directes vont inévitablement augmenter et donc représenter une charge supplémentaire pour les personnels administratifs.

C'est pourquoi le SE-Unsa demande une évaluation des conséquences de cette loi ; par exemple, le nombre des sollicitations par mail et téléphone, le nombre de recours. Des remontées devront être faites au ministère pour mettre en place des adaptations à tous niveaux.

De plus, nous souhaiterions, en plus des tableaux de promotions aux échelons 7 et 9, avoir également communication des avancements automatiques à la classe normale.

Enfin, à propos de la revalorisation enseignante qui a été promise par le gouvernement en contrepartie de la réforme des retraites, nos collègues n'y croient pas. La défiance envers un gouvernement qui ne respecte aucun dialogue social est installée dans leur esprit. C'est pourquoi le SE-Unsa s'attache à revendiquer la revalorisation sans contrepartie de leurs missions. C'est aussi pourquoi l'UNSA est attentive à ce qu'aucun agent public ne soit perdant dans une réforme des retraites dont nous ne sommes pas demandeur. Et c'est dans cette démarche que nous avons déjà obtenu une prise en compte des personnels BIATSS dans la revalorisation enseignante. L'UNSA prend ses responsabilités pour obtenir que cette réforme apporte plus de justice et la pérennité de notre système de retraite par répartition.

Nous vous remercions de votre attention.

Les élu-e-s paritaires du SE-UNSA